Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20261106-2026_65-DE

République Française

Mairie de Saint-Marcan

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/11/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	8

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le :

L'an 2026, le 6 novembre à 20 :00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, Maire, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard, M. HAMELIN Sylvain

Excusé(s) : Mme CARRASCO Léa
Absent(s) : M. CHAPPÉ Mikaël

Date de convocation : 30/10/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZIER Sylvie

2026-65 Etude des devis et choix du géomètre, diagnostic parasitaire et diagnostic amiante et plomb

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de réhabilitation du bâtiment communal situé au 9 rue du Menhir, comprenant notamment la création de deux logements et d'un commerce ;

Considérant la nécessité de réaliser des études et diagnostics préalables afin de préparer et de sécuriser ce projet ;

Considérant les devis reçus par la commune :

1. Prestation de géomètre

Prigent Associés : 2 088,00 € TTC ;

Quarta : 2 872,56 € TTC ;

Jérémie Forgeoux : 3 660,00 € TTC.

2. Diagnostic parasitaire

AZ Habitat : 2 502,50 € TTC.

3. Diagnostics amiante et plomb

A à Z Diagnostics : 1 080,00 € TTC.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues et invite le Conseil municipal à se prononcer sur le choix des prestataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20261106-2026_65-DE

DÉCIDE :

- **Géomètre**

De retenir le prestataire suivant pour la réalisation de la prestation de géomètre :

Entreprise : Prigent Associés

Montant : 2 088,00 € TTC.

- **Diagnostic parasitaire**

De retenir le prestataire suivant pour la réalisation du diagnostic parasitaire :

Entreprise : AZ Habitat

Montant : 3 660,00 € TTC.

- **Diagnostics amiante et plomb**

De retenir le prestataire suivant pour la réalisation des diagnostics amiante et plomb :

Entreprise : A à Z Diagnostics

Montant : 1 080,00 € TTC.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces prestations.

De préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal, selon leur nature et leur imputation budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

LEPORT Louis

